



Saint-Colomban
la nature habitée

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Panneton, greffier adjoint de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **14 août 2018 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2018-00183 :

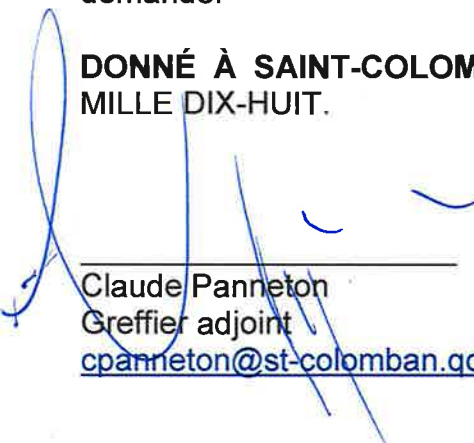
Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal avec un mur commun à moins de 50%, et ce, tel que montré sur le certificat de localisation de Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 2013, minute 30 238 dossier S-56 854-1.

Identification du site concerné : Matricule : 5268-78-8105
Cadastre : 3 074 763
Adresse : 505, côte Saint-Patrick

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, TRENTIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE DIX-HUIT.



Claude Panneton
Greffier adjoint
cpanneton@st-colomban.qc.ca